



9 ateliers thématiques dans l'année, de 9h à 12h30, PARIS intra-muros

2 dîners-débat réunissant les Membres de nos Clubs, de 19h à 22h, PARIS intra-muros

De nombreux autres évènements vous sont proposés en tant que Membre du Club IDS

Qu'est-ce que le Club IDS ?

C'est un Club qui réunit à ce jour plus d'une centaine de Membres : Juristes en Droit Social, DRH, RRH, etc. lors d'ateliers de formation traitant les problématiques actuelles en Droit Social, Modernisation du marché du travail, Innovation RH, etc. Le Club IDS vous propose ainsi des rencontres thématiques, des synthèses de la jurisprudence, un forum de discussion et d'aide entre Membres, des dîners-débat et divers autres rendez-vous tout au long de l'année qui vous permettent alors d'échanger et de faire le point sur les évolutions légales et jurisprudentielles.

Pour plus de renseignements, contactez-nous!

Avantages du Club IDS :

- Bénéficier de **formations de qualité** dirigées par des experts de haut-niveau
- Appartenir à un **réseau de professionnels RH**
- **Echanger, partager les bonnes pratiques**
- **Pouvoir poser des questions librement** tant aux intervenants qu'aux Membres qui rencontrent souvent les mêmes problématiques que vous
- **Profiter de tout le réseau RH&M** : réductions ou gratuités à tous les évènements organisés par le Groupe + 1 an d'abonnement à la revue RH&M au prix spécial de 30 euros TTC (au lieu de 60 € ttc)

Tarif de l'adhésion annuelle au Club IDS : 1600 € HT
soit **1913,60 € TTC**
+ 30 € TTC pour un an d'abonnement à la revue

Conditions Générales de Ventes :

Inscription/Convention de formation : Le Groupe RH&M étant agréé, votre adhésion peut être imputée sur le budget formation de votre entreprise. Une convention de formation vous sera adressée à votre demande. Les attestations de présence seront adressées à l'issue des sessions tout au long de l'année. Les membres font preuve d'assiduité lors des ateliers. Les remplacements sont admis et encouragés.

Tarifs : Les membres bénéficient régulièrement de tarifs préférentiels sur l'ensemble des activités proposées par le Groupe RH&M. Les réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Règlements : Toute adhésion doit être réglée à réception de facture. L'adhésion est facturée à l'entreprise-même. Si vous souhaitez passer par un organisme collecteur (type AGEFOS, OPCA), merci de nous le faire savoir au préalable, dans ce cas il vous sera facturé 120€ de frais de dossier supplémentaire.

L'organisateur se réserve le droit de reporter les formations, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Annulations : L'annulation d'adhésion au Club doit se faire par écrit dans les 14 jours suivant la confirmation d'adhésion.

BULLETIN D'ADHESION ANNUELLE AU CLUB IDS 2011

☐ Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

Prénom / NOM :

Fonction :

Raison Sociale :

TEL :

MAIL (obligatoire) :

Adresse de facturation :

.....

Je joins 2 chèques, un de 1913,60 euros à l'ordre de RH&M Formation et un de 30,00 euros à l'ordre de RH&M Editions.

Contact du Club IDS : Lydie FENNETEAU — lydie.fenneteau@grouperhm.com

Groupe Rh&M - 35 rue Boileau 75016 - Tel : 01.47.43.15.63 / Fax : 01.46.51.00.15